

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— On lit dans le *Spectateur de Dijon* :

« Dans une des dernières séances, le conseil municipal de Dijon a donné son approbation à l'établissement des Sœurs du Bon-Pasteur, qui se vouent à recueillir et à réhabiliter ces malheureuses créatures descendues aux dernières limites de la démoralisation et du déshonneur : mais, ce que l'on aurait peine à croire, c'est qu'il se soit rencontré des esprits assez prévenus pour refuser leurs suffrages à une œuvre d'un si admirable dévouement. Heureusement que la majorité leur a été enlevée par cette apostrophe énergique et généreuse d'un de leurs amis : Soyons donc juste, Messieurs, et laissons faire au dévouement chrétien un miracle devant lequel toute notre philanthropie est obligée d'avouer son impuissance. »

— On lit dans la *Gazette du Midi*, du 8 mars :

« Dans la matinée d'hier une demoiselle protestante, âgée de 22 ans, a fait son abjuration dans l'église de Saint Charles et a reçu ensuite le baptême, sous condition, des mains de M. l'abbé Leautier, curé de la paroisse. Elle a été assistée dans cette cérémonie par M. le comte d'Aguel-Bourbon et Mme. Bethford-Arnaud, faisant fonction de parrain et marraine.

« Mlle. J. avait été préparée à cet acte solennel par M. l'abbé Leautier lui-même, qui, dans les soins éclairés qu'il lui a donnés, a pu remarquer en elle une instruction solide, une volonté bien arrêtée et les dispositions les plus consolantes. Aussi la joie rayonnait sur la figure de la néophyte, et toutes ses paroles étaient des actions de grâces et des témoignages de dévouement pour l'Église qu'elle a reconnue le seul organe de la vérité religieuse.

« Il y a peu de mois, la même paroisse recevait l'abjuration d'une institutrice appartenant à une honorable famille étrangère. D'autres exemples de retour à l'unité catholique pourraient être cités, mais le plus remarquable, celui qui a dû le plus réjouir la foi des catholiques, c'est la conversion de la nièce de M. le pasteur, président du consistoire, Mlle. S., jeune personne d'une éducation distinguée et d'une rare générosité de caractère. Les obstacles mêmes qu'elle a pu rencontrer devant elle n'ont servi qu'à fortifier sa résolution. Nous nous étions jusqu'ici abstenus de parler de cette abjuration ; nous le pouvons maintenant : Mlle. S. vient d'entrer dans une des communautés de notre ville. »

SUISSE.

*Résumé de la situation actuelle de la Suisse.*—Un coup-d'œil rétrospectif sur la série des événements qui, depuis trois mois, se succèdent en Suisse, pourrait faire craindre qu'une épidémie intellectuelle et morale n'ait envahi à la fois les parties basses de la population et la majeure partie des magistratures qui régissent les administrations cantonales, si l'on ne savait que les uns et les autres ne sont que des jouets aux mains des associations politiques, depuis si longtemps organisées en Suisse.

Au mois d'août dernier, la Diète déclare par un *conclusum* que l'admission des Jésuites est une affaire purement cantonale et qui ne peut tomber sous sa compétence. Trois mois plus tard, des conspirateurs, après en avoir appelé à la décision populaire, souveraine raison d'un gouvernement démocratique, reçoivent le plus solennel démenti sur les incriminations prodiguées à la Compagnie de Jésus. Alors ils en appellent à la voie des armes, après s'être assurés de l'assurance également armée du radicalisme extérieur ; ils sont tous ensemble battus et dispersés, et, au lieu de soumettre à la vindicte publique les agents de ces désordres, mille et mille voix s'élèvent contre les Jésuites, demandant leur expulsion, comme si c'était eux qui avaient attenté à la paix et à la sécurité publique.

Une Diète extraordinaire est convoquée ; suivant les premières règles du bon sens et de la justice, elle n'eût dû s'occuper que des moyens de prévenir de nouvelles collisions et de rétablir dans toute la Suisse la tranquillité publique. Loin de là, un cri forcené s'élève plus impérieux pour demander le renvoi des Jésuites. D'une part, les cantons catholiques se montrent armés pour la défense de leur religion et de leur indépendance, et, d'autre part, toute sourdement le bruit du tambour homicide des corps-francs, menaçant de mettre à feu et à sang. Comme échantillon de son savoir-faire, la secte improvisée dans le canton de Vaud une révolution qui, par son caractère abject, le dispute au bonnet rouge de 1793.

Alors l'Angleterre, se posant évidemment comme organe de la haute politique européenne, élève une voix amie pour déclarer les conséquences inévitables d'une guerre civile qui renverserait de fait le pacte fédéral, et qui, de droit, enlèverait à la Suisse le privilège de sa neutralité perpétuelle et de l'inviolabilité de son territoire, et cet incident, auquel on eût dû s'attendre, conjure tout à coup l'orage prêt à éclater au sein de la Diète. Une moitié des cantons réclamait impérieusement une décision instantanée de la question des Jésuites. « La nation désespérée, disaient-ils, attend votre décision ! Ne la retardez pas d'un jour, ou la foudre éclate ! »

Mais déjà dix jours et plus se sont écoulés, et le désespoir national n'a point éclaté. Bien au contraire, Berne, premier et principal organe de la faction, réclame une commission chargée de préparer quelque faux-fuyant qui puisse obtenir une majorité anti-lucernoise que l'on ne sait plus comment se procurer, en sorte que, comme nous l'avions prévu et prédit, cette grande affaire, si elle n'est entièrement abandonnée, tombera *ad referendum*. Tout ce que l'on voudrait encore obtenir, c'est *l'invitation amicale* qui serait

adressée à Lucerne par une équivoque majorité de la Diète ; cette invitation équivaldrait à la prière de *déchirer son acte constitutionnel* et de trahir la souveraineté populaire dans la forme de son exercice la plus solennelle : *celle du veto*. Argovie même, en dépit de sa fureur anti-monastique, se montre prête à transiger, pour peu que la Diète veuille bien faire quelque ambiguë démonstration contre ces criminels Jésuites. Mais cette mince satisfaction, il ne l'obtiendra pas, car Lucerne est là avec son formidable armement et son inexpugnable alliance avec les petits cantons ; Fribourg lui offre, ses 30,000 miliciens des trois banes et le Valais, toute sa population, c'est-à-dire 12,000 combattants sous les armes. Neuchâtel et Genève, bien que protestants, et quelques autres cantons encore, se refuseront à toute mesure comminatoire envers Lucerne ; et cela avec raison, car ne pas mettre une pareille mesure à exécution, c'est se couvrir de honte, et tenter de l'exécuter, c'est engager une guerre qui, outre la crainte d'une intervention combinée des puissances étrangères, offrirait des risques et des périls que personne n'apprécie mieux que ceux qui en ont fait le premier essai.

On le voit, le paroxysme révolutionnaire a beaucoup perdu de son intensité, et le parti radical en est à chercher quelque issue, la moins flétrissante que possible, pour se tirer de l'impasse où ses meneurs, trompés eux-mêmes par les forfanteries des soi-disant corps-francs, se sont engagés. Au reste, la commission fédérale chargée par la Diète de découvrir cette issue, fera preuve d'une incontestable habileté si elle parvient à la lui indiquer, car les cantons catholiques ont fait d'avance leurs réserves : la députation de Fribourg a déclaré, conformément à ses instructions, « que son canton ne reconnaîtra aucun caractère obligatoire à une décision que pourrait prendre à ce sujet une majorité incompétente, et qu'elle réserve les droits de souveraineté de son canton. » La députation du Valais est allée plus loin encore ; elle a déclaré, que si la Diète votait l'expulsion des Jésuites, le Valais considérerait une pareille décision, comme portant atteinte au pacte qui le lie à la Suisse ; en d'autres termes, qu'il se trouverait dégagé de sa situation de membre intégrant de la Confédération.

La brave population de ce canton s'est d'ailleurs portée en avant, occupant militairement sa capitale et poussant son avant-garde sur le Trient, ce torrent si funeste, en mai dernier, à la Jeune-Suisse et à ses alliés vaudois. Saint-Maurice, qui n'est séparé que par le Rhône du canton de Vaud, est également occupé, et les Vaudois ayant, de leur côté, avancé quelques compagnies de milices jusqu'à leur extrême frontière, les avant-gardes des deux cantons sont en présence. Celle des Vaudois vient d'arrêter un transport de poudres destiné aux Valaisans, après avoir fort maltraité son conducteur ; ceux-ci ont aussitôt réclaté sa restitution, menaçant, en cas de refus, de l'aller chercher eux-mêmes. Cet incident, qui, d'un moment à l'autre, peut amener une collision n'est d'ailleurs d'aucune importance pour le Valais, qui conserve des communications libres et directes avec le Piémont et le Milanais, d'où il lui sera bien certainement permis de tirer les armes et les munitions dont ses milices, pourraient avoir besoin.

— Une statistique facile à vérifier fait voir quelle différence il y a en Suisse entre les cantons catholiques et les cantons protestants, et de quel côté se trouve la supériorité des études. Les universités protestantes de Berne, de Bâle, de Genève, de Lausanne et de Zurich, ne comptent pas à elles toutes, plus de six cent cinquante étudiants, dont la plupart sont externes ; et cependant ces universités appartiennent à des villes qui jouent un rôle important dans la Confédération suisse, et elles sont en outre richement soutenues par le protestantisme radical de ces cantons. Le modeste collège de Fribourg, tenu par les Jésuites, et qui n'a point les mêmes ressources pécuniaires, compte six-cent trente-huit élèves, c'est-à-dire à-peu-près autant que les cinq universités protestantes réunies. Cette préférence donnée à l'enseignement des Jésuites suffirait à expliquer le dépit furieux avec lequel les bons amis du *Constitutionnel*, les révolutionnaires de Suisse, ont vu l'entrée des Jésuites dans le canton de Lucerne.

— On écrit des bords du Léman au *Journal des Débats*, à la date du 1er mars : c'est toujours et partout la même tolérance et la même libéralité des prétendus libéraux :

« Que la Diète décrète ou non la guerre civile, les hostilités commenceraient peut-être avant que sa décision soit connue, et sans qu'elles aient le pouvoir de les faire suspendre. Tout s'appête dans ce canton pour une attaque en règle contre le Valais. Les éclaireurs de la Jeune-Suisse y préludent chaque jour par des insultes qui amènent des collisions individuelles. Les Valaisans, forts de leurs excellentes positions et de leur énergie, quelque peu fanatiques, feront très probablement bonne contenance. Le canton de Fribourg, qu'on semble se disposer à attaquer à la fois du côté du canton de Vaud et de celui de Berne, est dans une situation, à tous égards, moins avantageuse pour résister à une invasion ; il est d'ailleurs à craindre que la trahison n'en ouvre les portes aux assaillants.

« Il en coûtera vraisemblablement beaucoup de sang pour le soumettre ; mais une pareille considération ne saurait arrêter des gouvernements institués par une populace aveugle, avec la mission de détruire et de bouleverser. Une déclaration de guerre aux cantons qui sont demeurés attachés au régime légal était une conséquence inévitable d'une révolution qui s'est accomplie dans le canton de Vaud, où les bases mêmes de l'ordre social ont été renversées. Les proscriptions ont déjà commencé, et par un contraste qui aurait quelque chose de presque risible dans des circonstances moins déplorables, des persécutions ont été exécutées contre les chefs du clergé protestant par des insurgés prêts à marcher contre les catholiques du canton de Lucerne au